

Offre d'emploi de conseiller de prévention départemental en matière de santé et de sécurité au travail – 2nd degré - Adjoint au conseiller de prévention académique

Pêlemêle du 03 septembre 2026 relatif à l'offre d'emploi de Conseiller de prévention départemental en matière de santé et de sécurité au travail – 2nd degré - Adjoint au conseiller de prévention académique

Secrétariat général

Affaire suivie par : Yohann Prunier

Mél : ce.94sg@ac-creteil.fr

Conseiller de prévention départemental en matière de santé et de sécurité au travail
Adjoint au conseiller de prévention académique – 2nd degré.

Descriptif du poste :

- **Nature de l'emploi : Emploi ouvert aux enseignants du premier et second degré et aux contractuels**
- **Domaine fonctionnel : Santé et Sécurité au Travail**
- **Quotité de travail : Temps complet**
- **Localisation administrative : DSDEN du Val de Marne**
- **Implantation géographique : Maison de l'académie, bâtiment Julie-Victoire Daubié, 94010 Créteil**

Vos missions en quelques mots

Au sein de la Région académique d'Ile de France (constituée des 3 académies de Paris, Créteil et Versailles), l'académie de Créteil est composée de 3 départements très différents dans leur configuration sociale, économique et territoriale : la Seine-et-Marne (77) très étendue et à dominante rurale, la Seine-Saint-Denis (93) fortement urbanisée et en croissance démographique très forte, et le Val-De-Marne (94) également marqué par une densité urbaine importante.

Deuxième académie de France par son importance, près d'un million d'élèves, apprentis et étudiants y sont scolarisés dans plus de 2 600 écoles et près de 650 établissements scolaires du second degré.

L'académie de Créteil gère plus de 85 000 agents (dont 800 au rectorat) et dispose d'un budget de 4,7 milliards d'euros.

Au sein de la DSDEN, le conseiller de prévention départemental a pour missions principales de mettre en œuvre la politique de prévention des risques professionnels académique, en coordination avec le conseiller de prévention académique et les conseillers de prévention des autres départements et de venir en appui auprès des établissements et des personnels en écoles, EPLE et services académiques dans la démarche d'évaluation des risques professionnels.

Mission 1

- Conseiller et assister l'Inspecteur d'académie - Directeur académique des services départementaux de l'Éducation Nationale (IA-DASEN) sur les questions relatives à la santé et sécurité au travail en coordination avec le conseiller de prévention académique et les axes définis du programme annuel de prévention.

Mission 2

- Assurer la mise en œuvre de la politique de prévention des risques professionnels au sein du département en déclinaison de la politique académique : participer à la rédaction du programme annuel de prévention des risques départemental, assurer le suivi des formations des assistants de prévention en établissement et circonscriptions, être le correspondant du secrétaire de la formation spécialisée du CSA spécial départemental, organiser et participer aux travaux de ces instances.

Mission 3

- Participer activement au réseau des conseillers de prévention départementaux, coordonné par le conseiller de prévention académique afin d'identifier les actions communes, et participer à l'élaboration d'une politique de prévention harmonisée sur tout le territoire cristolien.

Mission 4

- Participer à l'élaboration des sessions de formation des assistants de prévention et à la sensibilisation de l'ensemble des personnels (webinaires, supports d'informations, utilisation des outils à disposition, etc.) avec le réseau des conseillers de prévention.

Mission 5

- Diffuser la culture et démarche de prévention des risques professionnels au sein du département : conception, mise à jour et promotion des outils permettant l'évaluation des risques professionnels dont le DUERP, RSST, RDGI.

Conditions particulières d'exercice

Des déplacements occasionnels au sein du département sont à prévoir, dans le cadre des missions : écoles, établissements, services.

Une flexibilité ponctuelle sur les horaires est souhaitable en cas de gestion de situations exceptionnelles.

Profil recherché et compétences spécifiques attendues

Ce poste s'adresse à un personnel enseignant du premier ou second degré et aux contractuels.

Cette mission requiert une bonne connaissance du fonctionnement du système éducatif, de la réglementation en vigueur, avec des compétences attestées dans les domaines de la santé et sécurité au travail et de la prévention des risques professionnels.

Compétences opérationnelles

Maîtrise des logiciels de bureautique courants ;

Aisance dans la rédaction, la communication et capacité à faire preuve de pédagogie ;

Adaptabilité dans les échanges selon les interlocuteurs ;

Capacité à établir des partenariats internes au sein des services académiques et externes auprès des collectivités territoriales de rattachement ;

Capacité à animer et coordonner le réseau des assistants de prévention en établissement et en circonscription ;

Capacité d'analyse et de synthèse ;

Capacité à rendre compte des missions effectuées ;

Capacité à assurer une veille réglementaire des textes et leurs évolutions.

Compétences comportementales :

Autonomie et capacité d'organisation ;

Rigueur et fiabilité ;

Qualités relationnelles ;

Capacité à travailler en transversalité et en réseau ;

Respect de la confidentialité et discrétion professionnelle

Rémunération :

- Traitement indiciaire
- IFTS

Documents à transmettre :

- CV
- Lettre de motivation

Date limite d'envoi des candidatures : 25 septembre 2026

Prise de poste : 01 octobre 2026

Personne en charge du recrutement :

Yohann Prunier, secrétaire général de la DSDEN du Val de Marne

ce.94sg@ac-creteil.fr